

Soisy-Sous-Montmorency, le 24 février 2014

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2014 RELATIVE AU PROJET  
DE REFORME DES STRUCTURES DE POLICE JUDICIAIRE  
EN CORSE ET AUX ANTILLES**

Le mercredi 19 février 2014, une délégation du SICP, composée d'**Olivier BOISTEAUX**, président, et **Jean-Paul MEGRET**, Secrétaire National, était convoquée en urgence à une réunion d'information sur un projet de modification des structures de Police Judiciaire et de Gendarmerie en Corse et dans les Antilles. Monsieur **Claude BALLAND**, préfet, Directeur Général de la Police Nationale, présidait cette réunion à laquelle participait également Madame **Mireille BALLESTRAZZI**, Directrice Centrale de la Police Judiciaire, et Monsieur **David SKULI**, Inspecteur Général, Directeur de Cabinet du DGPN.

IL s'avérait que cette réunion était déclinée par corps ; et notre délégation était présente avec le secrétaire général du SCPN. D'autres réunions suivaient sur le même thème pour les autres corps actifs.

Nos interlocuteurs tentaient tout d'abord de justifier l'absence totale de transparence et de concertation ayant présidé à ce projet par son extrême complexité, au regard du rôle notamment joué par de nombreux interlocuteurs d'institutions extérieures à la Police Nationale.

Nous ne pouvions que condamner la méthode et le manque de considération ainsi manifesté à l'égard de l'ensemble des personnels impactés qui n'avaient, eux-mêmes, pas été avisés ni le moins du monde consultés sur une réforme susceptible d'influer fondamentalement sur leur travail quotidien. De même, les représentants syndicaux se sont vus ainsi invités, « à la va vite », à réagir, si possible en y souscrivant, à un projet déjà ficelé dont la date de mise en œuvre semble d'ores et déjà fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2014.... Etrange conception du dialogue social !

Sur le fond, les échanges furent particulièrement vifs suite à la présentation du projet même, comme de sa philosophie marquée par le souci constant de concéder sans cesse et sans limite des contreparties à la Gendarmerie Nationale, comme c'est d'ailleurs systématiquement le cas, depuis plusieurs années, dans toutes les réformes de ce genre (cf. réforme du SCRT par exemple).

Concernant la Corse, le projet repose sur le constat d'une concurrence supposée malsaine et contre-productive entre la Police Judiciaire et la Section de Recherche de la Gendarmerie, et sur la nécessité de mieux coordonner ces acteurs pour approfondir les enquêtes et apporter une meilleure réponse judiciaire aux problématiques criminelles de l'île.

Au regard du poids respectif des forces en présences (environ 60 militaires pour la SR, si les chiffres ne sont pas tronqués car le plus grand secret règne sur la réalité des effectifs déployés par l'Arme, contre 120 fonctionnaires pour la DRPJ) et de l'écart du volume des saisines au bénéfice évident de la DRPJ (sans même évoquer les domaines d'activité couverts, le terrorisme comme la délinquance organisée étant le cœur de métier de la DCPJ), il était décidé par les concepteurs de ce projet de mettre en place une structure mutualisée (l'Unité de lutte contre la criminalité organisée

en Corse : **ULCOC**) dirigée par le DRPJ lui-même tout en conservant, en son sein, la DRPJ et la SR amputées des effectifs affectées à cette partie « intégrée ».

Cette structure nouvelle mixe les effectifs de la PJ avec ceux de la SR, le tout réparti en 4 pôles auxquels il faut ajouter 4 groupes d'enquête mixtes (GEM) dispatchés sur Bastia et Ajaccio. Il s'agirait d'un mode de fonctionnement novateur, censé conférer plus d'efficacité en obligeant les deux institutions à travailler ensemble, notamment dans le cadre de co-saisines.

Pour autant, sans vouloir humilier qui que ce soit, il nous paraîtrait tout à fait logique que cette partie « mixte » (les 4 pôles + les GEM) **tienne compte du poids respectif de l'activité** des deux institutions **dans la répartition des commandements des groupes**. Une fois de plus, l'Arme faisant un caprice pour placer ses officiers, semble avoir obtenu des arbitrages sur la répartition des rôles qui confinent à un véritable « **hold up** ». Elle devrait ainsi se voir confier la direction de la **moitié des quatre pôles (PTS et GIR** alors que ce dernier était dirigée par un policier jusqu'à présent) **et de la moitié des Groupes d'Enquête Mixtes**, le GEM sur le terrorisme à Ajaccio et le GEM sur la criminalité organisée à Bastia. Enfin, pour instiller encore plus de confusion au projet, les deux GEM traitant du terrorisme verront leurs effectifs, policiers notamment, intégrer les casernes de gendarmerie à Borgo et Aspretto, symbolisant la mainmise, de fait, de l'Arme sur une prérogative qui n'a jamais été la sienne.

En parallèle, et comme si cela ne suffisait pas, une organisation similaire, au bénéfice exclusif de la Gendarmerie Nationale, basée sur les mêmes principes d'organisation, était censée voir le jour aux Antilles où la Police Judiciaire devrait organiser son retrait, seule une antenne OCRTIS étoffée étant censée à terme y demeurer.... A condition d'y laisser en son sein une place renforcée à la Gendarmerie par la gestion de certains détachements par des officiers de Gendarmerie (Guyane en plus du détachement actuel de Saint-Martin).

Cette nouvelle configuration, qui devrait aussi placer les services d'investigations de sécurité publique sous une forme de tutelle gendarmesque indirecte, repose sur une volonté, assumée, de donner une contrepartie majeure à la Gendarmerie après **le tout relatif affaiblissement** de son positionnement en Corse. Plus exactement, nos dirigeants semblent répondre en accédant aux demandes hégémoniques d'une Gendarmerie qui considère l'Outre-Mer comme son domaine quasi exclusif.

Sans entrer plus en détail dans la description de ce projet dont nous vous transmettons la présentation comme les organigrammes en pièces jointes, nous avons d'ores et déjà tenu à signifier à nos interlocuteurs, face aux arbitrages iniques rendus **au détriment systématique de la Police Nationale**, notre plus grand scepticisme, pour ne pas dire notre profonde hostilité. Nous n'entendons nullement laisser l'Arme investir massivement des domaines d'activité tels que le terrorisme ou la délinquance organisée où elle n'a pas de légitimité pour intervenir.

Nous avons donc rappelé que le cœur de métier de la Gendarmerie Nationale était s'assurer la sécurité publique des campagnes et de certaines zones péri-urbaines. Cette mission, dont la noblesse au demeurant ne saurait être sujette à caution, mériterait plus d'investissement en moyens de la part de l'Arme compte tenu des tendances récentes de la délinquance sur ces zones, plutôt que sa dispersion vers des domaines, certes plus médiatiques, mais plus éloignés de son savoir-faire.

Une fois de plus, ce projet de mutualisation des structures entre la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale est basé sur l'idée fautive d'une parfaite parité entre deux institutions qui pourtant ont des tailles (140 000 policiers contre 100 000 gendarmes) et des volumes d'activité fort différents **80% de la délinquance pour la PN** contre 20% pour la GN), même si les deux institutions couvrent, elles aussi, la totalité du territoire national (notamment avec les directions spécialisées de la police Nationale), quoi que certains officiers de gendarmerie puissent en dire.

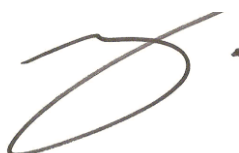
Nos interlocuteurs, comme à chaque fois que la question pourtant cruciale du rôle et des missions de la Gendarmerie Nationale sont évoqués, ont tenté de nous convaincre, en vain, du bien-fondé de cette réforme qui constituerait selon eux une approche plus globale et plus moderne de la lutte contre la délinquance organisée.

Force est pourtant de constater que notre administration ne perçoit pas qu'elle perd régulièrement les arbitrages pour ne pas dire toutes les batailles face à l'Arme, tout en espérant quand même, contre les évidences, gagner la guerre.... Nous n'entendons donc nullement être, comme d'ailleurs l'ensemble de la parité syndicale sur ce point, les dindons de la farce en laissant des Officiers Supérieurs de Gendarmerie se créer des niches dans des domaines d'activité dont l'Arme était traditionnellement exclue et nous donner, demain, des leçons.

Face à un projet **déséquilibré, inabouti et engagé sans concertation** aucune avec ceux chargés de l'animer, le **SICP tient à manifester son opposition** et espère que les réactions, locales comme nationales de l'ensemble des personnels de la Police Nationale, pourront influencer suffisamment pour en corriger les excès et pour parvenir à un dispositif objectivement plus équitable.... A moins que le Ministère de la Justice, saisi lui aussi tardivement d'un projet sur lequel il a son mot à dire, ne balaie d'un revers de main la copie présentée.

Bien à vous.

**Olivier BOISTEAUX**  
Président du SICP

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a smaller 'B' and a dot.

**Jean-Paul MEGRET**  
Secrétaire National

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JPMegret' with a long horizontal stroke extending to the right.